

1855.]

BILL.

[No. 343.

Acte pour annexer l'Augmentation d'Upton au comté d'Yamaska.

ATTENDU qu'en vertu de l'acte passé dans la seizième année du règne de sa majesté, intitulé: "*Acte pour augmenter la représentation du peuple de cette province en parlement,*" l'étendue de terre connue sous le nom d'Augmentation d'Upton, a été annexée au comté de Drummond; et attendu qu'il est plus convenable d'annexer la dite Augmentation au comté d'Yamaska; A ces causes, qu'il soit statué, etc., comme suit :

Préambule.

I. L'Augmentation d'Upton, ci-dessus mentionnée, cessera à l'avenir d'appartenir au comté de Drummond pour les fins de la représentation dans l'assemblée législative, et pour les dites fins formera partie du comté d'Yamaska.

L'augmentation d'Upton appartiendra au comté d'Yamaska.

II. La dite Augmentation continuera à faire partie de la municipalité d'Yamaska.

Et à la municipalité d'Yamaska.